

COMPTE RENDU SUD de la CMP BASSMS du 04 septembre 2025

Présents :

OS : SUD, FO, CGT, CFDT

OP : AXESS

DGT

LE 27 MAI DERNIER,

Axess annonçait suspendre les négociations, sans tenir compte des impératifs de notre secteur, invoquant la nécessité de faire pression sur les pouvoirs publics pour obtenir un engagement et une visibilité quant aux enveloppes budgétaires disponibles pour la construction de la Convention Collective Unique Etendue.

DEPUIS, SILENCE RADIO...

Axess a déserté non seulement les négociations en lien avec la CCUE mais aussi les travaux en cours sur la prévoyance : coup d'arrêt sur la création d'un OPP, interruption de l'appel d'offre pour une prévoyance de branche.

Après trois mois d'interruption, Axess annonce être présent ce 4 septembre.

QUELLES AVANCÉES SUITE À CETTE INTERRUPTION ?

La séance ce 4 septembre s'ouvre sur une déclaration liminaire d'Axess qui nous annonce... ne rien avoir obtenu et être au point mort...mais faire le choix de revenir à la table de négociation au regard du nécessaire travail à poursuivre sur la thématique de la santé au sens large (création d'un OPP, prévoyance...). Par ailleurs, n'ayant obtenu aucun engagement des pouvoirs publics, Axess entend remettre sine die la suite des négociations sur la CCUE, estimant « *être allé aussi loin que possible* » sur les thématiques *classification/rémunération*. En l'absence de visibilité à court terme du fait de l'instabilité gouvernementale, Axess envisage des mesures salariales intermédiaires sur le champ de la BASS.

A la suite de cette déclaration, les organisations syndicales sollicitent une suspension de séance qui permettra la rédaction d'une déclaration commune dénonçant l'attitude d'Axess et la mise en danger du secteur.



IN FINE,

Il aura fallu 3 mois à Axess pour convenir de ce que l'ensemble des organisations syndicales ont dénoncés lors de la séance du 27 mai : le calendrier est contraint, des échéances arrivent et interrompre les négociations dans ce cadre c'est mettre en péril les garanties conquises pour les salariés en termes de prévoyance.

IN FINE,

Axess est incapable de remettre en question son projet de classification, qui est :

- un projet régressif instaurant une perte salariale notoire sur l'ensemble d'une carrière tous métiers confondus,
- Un projet régressif instaurant une individualisation des salaires rejetée massivement par les professionnels du secteur,
- Un projet inaudible tant sa mise en œuvre est complexe (tant pour les employeurs que pour les salariés) et sujette à contentieux.

SUD refuse ce projet tout comme celui présenté par Axess sur la durée et le temps de travail : Travailler plus et gagner moins, est-ce vraiment l'ambition d'Axess pour notre secteur ??? **Sud a travaillé sur des textes alternatifs et ambitieux, sous une forme juridiquement opposable**, textes déposés à la négociation pour cette séance. A la demande de SUD, les points *classification/rémunération et durée et temps de travail* seront bien à l'ordre du jour de la prochaine séance.

IN FINE,

Axess semble convenir de la nécessité d'instaurer des mesures salariales intermédiaires : ce que sollicite SUD depuis des mois, justifiant du temps nécessaire pour la construction d'une Convention Collective Commune de Haut Niveau. **Sud a déjà mis sur la table plusieurs accords allant dans ce sens, et prenant notamment en compte les mesures Guérinni, la valorisation des heures de nuit, dimanche et jours férié, ou encore la revalorisation des points d'indice conventionnels** pour supprimer à minima les situations infra smic. A la demande de SUD, le dernier accord proposé en ce sens par notre syndicat (en octobre 2024 !!!) sera de nouveau à l'ordre du jour de la prochaine séance.

LA DÉLÉGATION DU JOUR : BRAHIM, KARINE, PATRICK ET SAMI

A Paris, le 04.09.2025

Contact : contact@sudsantesociaux.org

